



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	8
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Mai, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 07 Mai 2024, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS, Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Catherine LISTER ;

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.05.16/079

Objet : *Convention Communauté de Communes du Minervois au Caroux / Centre Hospitalier de Saint-Pons de Thomières = rencontres intergénérationnelles*

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de petite enfance ;

VU la délibération n° 2021.08.07/053 du 08 Juillet 2021 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue au budget ;

CONSIDERANT que cette convention a pour objectif de fixer les modalités d'organisation des rencontres générationnelles proposées entre la crèche collective et familiale Les Lutins et l'EHPAD du Centre Hospitalier de Saint-Pons de Thomières ;

CONSIDERANT que l'objectif est de créer un lien et un échange entre les âges ;

CONSIDERANT que cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget de la collectivité ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention « rencontres intergénérationnelles » avec le Centre Hospitalier de Saint-Pons de Thomières ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Josian CABROL

